

Concertation nationale sur l'énergie et le climat

CAHIER D'ACTEUR

N°282



Atmo France, association loi 1901, fédère le réseau national des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA), regroupant ainsi les 19 associations (une par région en métropole et en outre-mer, y compris en Nouvelle-Calédonie). Elle fait partie du dispositif national de surveillance de la qualité de l'air en France. Depuis de nombreuses années, les AASQA ont adopté une approche intégrée et transversale air-climat-énergie, incluant une dimension sanitaire, afin de réduire les antagonismes et de remplir leur rôle d'observatoires

Le point de vue d'Atmo France sur les documents de planification énergie climat soumis à la concertation

EN BREF

Atmo France appelle à des [politiques cohérentes et transversales](#), adaptées aux territoires, qui sont essentiels pour mettre en œuvre les actions nationales :

- **Mobilité** : Développer des solutions durables adaptées aux besoins locaux.
- **Agriculture** : Réduire les émissions de polluants amplifiant le changement climatique tel que l'ammoniac, de méthane et de pesticides et encadrer les pratiques de méthanisation.
- **Bâtiments** : Accélérer les rénovations énergétiques pour réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air intérieur.
- **Industrie** : Intégrer pleinement les enjeux Air-Climat-Énergie dans la décarbonation industrielle, en lien avec la directive IED et les autres secteurs.
- **Biomasse** : Veiller à ce que le recours au bois-énergie ne compromette ni le climat ni la qualité de l'air.
- **Communication** : Informer et mobiliser citoyens et territoires, en intégrant les AASQA comme partenaires scientifiques et de confiance.

Atmo France insiste sur une planification ambitieuse et dotée de moyens adaptés, avec l'implication des AASQA, pour garantir des politiques efficaces et bénéfiques pour la qualité de l'air et la santé de tous.

Retours d'Atmo France sur les textes nationaux sur l'énergie et le climat

Combustion Biomasse

Sobriété énergétique

La sobriété énergétique doit être au cœur des actions prioritaires, car elle constitue un levier essentiel pour répondre aux défis conjoints d'amélioration de la qualité de l'air et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Impact du chauffage au bois sur la qualité de l'air, la santé et le climat

Quel que soit le niveau de performance des technologies utilisées, le chauffage au bois émet des polluants atmosphériques, à l'extérieur mais aussi à l'intérieur des bâtiments, notamment des particules fines (PM10, PM2.5, PM1) et du carbone suie (black carbon), qui affectent directement la santé et contribuent au réchauffement climatique ([voir image](#) en annexe). Ces émissions varient selon les appareils et les pratiques, soulignant la nécessité de renforcer la réglementation sur les émissions des petites installations de combustion à biomasse et d'améliorer les performances des appareils.

En parallèle, il est essentiel de documenter les caractéristiques des pollutions liées au chauffage au bois et leurs évolutions technologiques, notamment en conditions réelles d'utilisation. Une attention particulière doit être portée aux polluants émergents, tels que les particules ultra-fines (PUF), et à leurs impacts sanitaires et environnementaux.

L'ambivalence du bois-énergie dans la lutte contre le changement climatique

D'un point de vue climatique, le bois est la deuxième source d'énergie la plus émettrice de CO2 par unité d'énergie produite et il est

deux fois plus émissif que le gaz naturel. Bien qu'il s'agisse d'une ressource renouvelable qui capte du carbone lors de sa croissance, son potentiel à réduire les émissions de GES varie selon le type de biomasse, le contexte territorial et les capacités de séquestration à court et long terme.

Comme le souligne le CITEPA dans son rapport de 2020, « la biomasse énergie n'est pas, par nature et par principe, neutre vis-à-vis du climat ». L'utilisation de la biomasse doit être analysée en fonction des autres options disponibles dans chaque territoire, et non sur le postulat d'une neutralité carbone.

Chauffage au bois et choix technologiques

Les chapitres 2 et 3 de la PPE soulignent la promotion de systèmes de chauffage décarbonés, comme les pompes à chaleur et les réseaux de chaleur renouvelable. Atmo France confirme que ces technologies, ainsi que les chaudières biogaz à condensation, sont parmi les solutions les moins émissives en termes de polluants atmosphériques et de GES. Atmo France appelle à restreindre les foyers ouverts tel que la ville de Grenoble a pu faire.

Concernant l'usage de la biomasse, la PPE appelle à l'optimisation des pratiques grâce à des appareils à haut rendement et au remplacement d'équipements anciens. Atmo France rappelle que des contrôles réguliers des émissions, des analyses des besoins territoriaux et un accompagnement des usagers sont essentiels pour limiter les impacts sur la qualité de l'air.

En revanche, la PPE prévoit une mobilisation de la biomasse qui dépasserait certainement les ressources forestières disponibles d'ici 2040. Cette trajectoire pourrait entraîner des pratiques préjudiciables, comme une exploitation excessive des forêts, et risque de favoriser la combustion plutôt que la valorisation du bois en matériau.

Précautions et vigilance pour le développement des chaufferies biomasse

Le développement des chaufferies CSR (Combustibles Solides de Récupération), soutenu par l'État, doit être encadré par des contrôles rigoureux pour évaluer leur impact global sur les émissions de polluants, la pression sur les ressources forestières et la composition du mix énergétique. De même, la substitution d'énergies fossiles par du bois dans les installations industrielles doit être examinée attentivement pour s'assurer qu'elle génère de réels bénéfices environnementaux.

Coûts environnementaux et cohérence fiscale

La PPE prévoit une hausse de la TGAP sur l'enfouissement. Atmo France recommande en parallèle une révision de la TGAP Air pour renforcer la cohérence des politiques climatiques et environnementales.

Recommandations d'Atmo France

- **Prioriser la sobriété énergétique**, notamment via la rénovation des bâtiments ;
- **Améliorer les performances des appareils de chauffage** au bois, renouveler les équipements vétustes et sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques pour limiter les émissions de polluants ;
- **Renforcer la réglementation** sur les émissions des petites installations de combustion à biomasse ;
- **Évaluer les impacts du développement des chaufferies à biomasse** en lien avec les objectifs de réduction des émissions du Plan National de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) et des Plans de Protection de l'Atmosphère (PPA) ;
- **Produire de nouvelles connaissances** sur les polluants non réglementés, comme les PUF ;
- **Faciliter le partage des connaissances** via

le Conseil National de l'Air, pour adapter les recommandations à l'évolution des technologies et des pratiques ;

- **Maintenir une vigilance accrue** sur le remplacement des énergies fossiles par le bois-énergie, afin d'éviter des effets contre-productifs pour le climat et la qualité de l'air.

Atmo France, le réseau des AASQA confirme que le chauffage au bois est une source de pollution de l'air (extérieur et intérieur) ayant un impact sur la santé qui doit faire l'objet d'une vigilance particulière.

En France, le bois est responsable de 36 à 74 % des émissions de PM2.5 et de 20 à 59 % des PM10 selon les régions. Il représente également jusqu'à 85 % des émissions de benzène et 78 % des émissions de benzo[a]pyrène (BaP) selon les régions.

Le chauffage collectif au bois, notamment via des chaufferies biomasse collectives soumises à autorisation, est généralement mieux contrôlé en termes d'émissions grâce à la réglementation stricte et aux valeurs limites d'émission (VLE) imposées pour les polluants comme le dioxyde de soufre (SO2), les poussières et les oxydes d'azote (NOx). De ce fait, les chaufferies biomasse collectives soumises à autorisation peuvent être pertinentes pour réduire les émissions si elles permettent de remplacer un grand nombre d'appareils de chauffages individuels peu performants.

Mobilité – L'usage de carburants fossiles

Les mesures, inscrites au chapitre IV de la SNBC, présentent des bénéfices clairs pour le climat, la qualité de l'air et la consommation énergétique. Atmo France soutient les actions territoriales de changements de mobilités (via la mobilité actives, le ferroviaire ou les transports en commun). Les AASQA sont des acteurs experts pouvant accompagner les

territoires dans la mise en œuvre d'actions en faveur du climat et de la qualité de l'air. Atmo France invite à consulter son livrable réalisé avec l'ADEME : [fiches solutions mobilité](#) ; Elles évaluent les avantages des différentes solutions de mobilité sur l'exposition de la population, la concentration de pollution, les émissions... et permettent de guider vers la solution la plus adaptée au territoire.

Malgré ces avancées, certaines limites doivent être soulignées :

1. **L'électrification du parc automobile**, ne constitue pas une réponse suffisante aux problématiques environnementales. Les impacts liés à la production de batteries et les émissions non échappées (abrasion des pneus, des routes et des freins) persistent et comptent pour la moitié des émissions totales de particules.
2. **Le recours aux biocarburants**, soulève des enjeux liés à la durabilité de leur production et à leur impact sur les sols, les cultures et les écosystèmes.

Une véritable transition nécessitera donc un changement des usages, en favorisant :

- **Le report modal vers des solutions moins émettrices**, comme les transports collectifs, le vélo ou la marche ;
- **La réduction de la demande en transports**, notamment pour les modes carbonés.

Le secteur maritime représente également une source significative de pollution, notamment en raison de l'utilisation de fuel lourd. Atmo France salue les mesures de la SNBC dans son chapitre IV visant à soutenir le déploiement de navires de transport de passagers à faibles émissions et promouvoir les carburants alternatifs durables, pour réduire les émissions du secteur maritime, y compris pour les navires à passagers. Cependant, l'application et le contrôle des

zones de contrôle des émissions (ECA) doivent être renforcés. Si une zone ECA pour le soufre a été mise en place en Méditerranée, une extension à la façade atlantique et une intégration des oxydes d'azote dans les réglementations seraient nécessaires pour garantir une réduction significative des polluants.

Le secteur agricole

Atmo France souligne la nécessité d'un cadre plus contraignant, cohérent et concerté pour maximiser l'impact des politiques agricoles.

L'agriculture est responsable d'émissions importantes d'Ammoniac (NH_3 , précurseur des particules fines), Méthane (CH_4 , puissant GES et précurseur d'ozone) et Pesticides (impact la qualité de l'air, l'environnement et la santé humaine, en particulier celle des agriculteurs).

Les orientations actuelles de la SNBC, notamment au chapitre II, mentionnent la réduction de l'utilisation des engrais minéraux azotés via des pratiques d'optimisation et des soutiens à la mécanisation et à l'achat de matériel. Cependant, Atmo France regrette l'absence d'obligations claires et de mesures contraignantes pour inciter à des modèles agricoles moins utilisateurs d'engrais et de pesticides et cohérents dans les objectifs Air-Climat-Énergie.

L'encouragement à rémunérer les efforts de durabilité des exploitants agricoles est une initiative intéressante mais reste vague et optionnelle. De plus, les pesticides, pourtant des polluants majeurs à l'impact direct sur le climat et la santé, ne sont pas suffisamment pris en compte dans ces orientations.

Méthanisation

Les textes d'orientation annoncent le soutien à la méthanisation. Toutefois, Atmo France appelle à une meilleure prise en compte des freins et impacts liés à la méthanisation, notamment les émissions polluantes et les nuisances olfactives ou les oppositions locales

liées aux perceptions des riverains. Pour répondre à ces enjeux, des études d'impact, des concertations locales et des diagnostics des émissions et nuisances olfactives sont indispensables. Les AASQA, grâce à leurs outils spécifiques et leurs experts, notamment en « langage des nez® » (voir projet [AQAMETHA](#)), peuvent accompagner les territoires dans ces démarches.

Recommandations d'Atmo France

1. **Renforcer les obligations et incitations** pour réduire l'utilisation des engrais minéraux, des pesticides et pour adopter des pratiques agricoles plus durables ;
2. **Mieux encadrer la méthanisation**, en prenant en compte les impacts sur l'air, les nuisances olfactives et les perceptions des riverains, grâce à des études et des diagnostics spécifiques ;
3. **Inclure explicitement les pesticides dans les politiques climatiques et environnementales**, en considérant leur impact sur la qualité de l'air, le climat et la santé ;
4. **Soutenir la concertation avec les acteurs locaux et les experts** (comme les AASQA) pour développer des solutions adaptées à chaque territoire ;
5. **Aligner les politiques agricoles avec les objectifs Air-Climat-Énergie**, en mettant en œuvre des mesures cohérentes et ambitieuses pour réduire les émissions polluantes et énergétiques du secteur.

Secteur industriel

Les orientations définies dans la SNBC et la PPE restent largement centrées sur la décarbonation et la réduction des émissions de CO₂, au détriment d'une approche intégrée des enjeux Air-Climat-Énergie. Cette focalisation sur le climat, ne permet pas de répondre pleinement aux défis. Le chapitre II de la SNBC illustre bien cette limitation, mettant en avant des mesures ambitieuses

pour décarboner les processus industriels, mais sans aborder les émissions de polluants atmosphériques comme les composés organiques volatils (COV), les particules fines (PM) ou les oxydes d'azote (NO_x). Ces omissions sont regrettables, car ces polluants ont des impacts directs sur la santé publique et la qualité de l'air. Une véritable transition ne peut se limiter à des objectifs climatiques, mais doit inclure une réduction des émissions atmosphériques pour protéger à la fois le climat et la santé des citoyens.

En outre, Atmo France souligne l'absence de lien explicite entre les orientations nationales et la nouvelle directive européenne sur les émissions industrielles (IED, Industrial Emissions Directive). Cette directive impose des obligations plus strictes en matière de réduction des émissions et de gestion des nuisances, devrait être mieux intégrée dans les politiques industrielles nationales. Il est pertinent de réaliser une veille et être vigilant aux signaux faibles. Les AASQA disposent des outils et compétences pour accompagner ces démarches, à travers la surveillance des émissions et la formation au Langage des nez®. Par ailleurs, un lien pertinent aurait pu être établi entre le secteur industriel et l'agriculture, notamment dans le cadre de la méthanisation. Cette pratique, bien que souvent abordée sous l'angle agricole, mobilise également des infrastructures industrielles pour la valorisation des déchets organiques.

Rénovation énergétique des bâtiments – approche sociale

La rénovation énergétique des bâtiments est un levier majeur pour réduire les consommations d'énergie et par voie de conséquence les émissions de GES et les polluants atmosphériques. Les orientations nationales prévoient le maintien et le renforcement des dispositifs de soutien existants tels que MaPrimeRénov' et les

Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ce qui est nécessaire. Toutefois, Atmo France souligne que l'enjeu dépasse la simple révision des dispositifs de soutien. Avec seulement 70 000 rénovations globales réalisées chaque année, il est urgent d'accélérer significativement le rythme pour atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2030, 2040 et 2050. Une planification pluriannuelle des financements, associée à un calendrier clair et ambitieux, est indispensable pour garantir une montée en puissance des rénovations. Les orientations nationales ont omis la prise en considération de la qualité de l'air intérieur qui est un autre point crucial. Si l'amélioration de l'efficacité énergétique réduit les besoins en chauffage et en climatisation, elle ne doit pas se faire au détriment de la ventilation. Une mauvaise gestion de la ventilation dans des bâtiments rénovés peut conduire à une dégradation de la qualité de l'air intérieur, souvent inférieure à celle de l'air extérieur. Enfin, la lutte contre la précarité énergétique doit être au cœur des priorités. Une rénovation performante des logements, particulièrement ceux des ménages les plus vulnérables, permet non seulement de réduire les émissions de GES, mais aussi de répondre à des enjeux sociaux majeurs.

Atmo France recommande :

1. **Une planification pluriannuelle ambitieuse et détaillée**, accompagnée d'un financement suffisant et pérenne.
2. **Une priorité donnée aux rénovations globales et performantes.**
3. **Une prise en compte systématique de la qualité de l'air intérieur**, avec des exigences spécifiques sur la ventilation dans les bâtiments rénovés.

Communication

La communication est un levier essentiel pour sensibiliser les citoyens aux enjeux environnementaux, notamment en matière

de climat et de qualité de l'air mais également pour assurer l'acceptabilité des actions mises en place. À ce titre, Atmo France se réjouit des orientations prises dans le chapitre 6 de la PPE, qui soulignent l'importance des régulations récentes encadrant les allégations de neutralité carbone et les publicités pour véhicules. Ces mesures visent à limiter les impacts environnementaux liés à la consommation et à inciter les citoyens à adopter des comportements plus responsables.

La communication ne doit cependant pas se limiter à la régulation des messages publicitaires. Le chapitre 7 de la PPE, qui met l'accent sur la mobilisation des territoires, constitue également un élément fondamental. Atmo France soutient pleinement l'idée que la concertation et l'échange à l'échelle locale sont primordiaux pour mettre en œuvre des actions efficaces en matière de transition énergétique et de qualité de l'air. L'intégration des AASQA, en tant que partenaires de confiance et experts indépendants, dans les processus de concertation territoriale est essentielle pour garantir que les actions entreprises reposent sur des bases scientifiques solides et une cohérence Air-Climat-Energie. Les AASQA évaluent les impacts des mesures proposées pour s'assurer de leur pertinence et efficacité.

Conclusion

Atmo France souligne l'importance de politiques cohérentes et transversales alliant Air, Climat, Énergie et Santé pour répondre efficacement aux défis environnementaux et sanitaires. Les territoires, en tant qu'acteurs clés de la mise en œuvre des politiques nationales, doivent être accompagnés et soutenus pour assurer des actions adaptées et efficaces.

- **Mobilité** : Promouvoir des solutions cobénéfiques adaptées aux besoins.
- **Agriculture** : Agir en cohérence avec les

objectifs Air-Climat-Energie, il faut réduire les émissions d'ammoniac, de méthane et de pesticides. Atmo France préconise l'encadrement des pratiques de méthanisation.

- Bâtiments : Accélérer la rénovation énergétique est primordial pour réduire les consommations d'énergie et améliorer la qualité de l'air intérieur.
- Industrie : Une approche intégrée Air-Climat-Énergie est indispensable dans la décarbonation industrielle. Des liens avec la directive IED et une meilleure coordination avec les autres secteurs, comme l'agriculture, doivent être établis.
- Biomasse : Vigilance sur le remplacement des énergies fossiles par le bois-énergie, afin d'éviter des effets contre-productifs pour le climat et la qualité de l'air.
- Communication : Informer et mobiliser les citoyens et les territoires est essentiel. Les AASQA, en tant qu'experts tiers de confiance, doivent être intégrés dans les concertations.

En conclusion, Atmo France appelle à une planification ambitieuse et cohérente, dotée de moyens financiers, humains et réglementaires, pour répondre aux enjeux environnementaux.